

Congrès SASPAS - 1er Octobre 2015

PROTOCOLE DE COOPERATION ASALEE

Violaine LIMOGÉ

Qu'est-ce que c'est ?

- ❖ ASALEE = Action de santé libérale en équipe
- ❖ Créée en 2003, par un MG de Poitou-Charentes
- ❖ Coopération interprofessionnelle entre MG et Infirmièr(e) délégué(e) à la santé publique.
- ❖ Relayée par HAS et l'ARS depuis 2006, étendue nationale
- ❖ Association Loi 1901, financée par l'Assurance maladie

Objectifs

- ❖ Amélioration de la qualité des soins, par délégation aux infirmier(e)s des consultations d'éducation à la santé en ce qui concerne :
 - le suivi des patients **diabétiques de type 2** (RHD, objectifs biologiques, monofilament, examen des pieds, suivi de plaies, réalisation ECG...)
 - le suivi des patients à **risque cardiovasculaire** (HTA et MAPA, intolérance au glucose, ECG, tabac ...)
 - le suivi des patients **tabagiques à risque de BPCO** (réalisation et interprétation de spirométrie, aide au sevrage ...)
 - consultation de **repérage des troubles cognitifs** chez les personnes âgées (tests cognitifs...)

En pratique

- ❖ L'infirmièr(e) est salarié(e) de l'association ASALEE, intervention auprès de 2 ou 3 cabinets adhérents.
- ❖ Local dédié à l'IDE pour accueillir le patient, mise à disposition d'un poste informatique avec accès au dossier patient du médecin.
- ❖ Collaboration MG/IDE, retranscription des informations dans le dossier médical.
- ❖ Financement par l'assurance maladie : justifier des résultats (baisse de l'HbA1c)

Merci de votre attention

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/tr3_j._gautier.pdf

<http://www.ars.sante.fr/Le-protocole-de-cooperation-A.154441.0.html>